

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

L'UNION SUISSE DES PAYSANS AJOURNE SES REVENDICATIONS DE PRIX

Le grand Comité de l'Union suisse des paysans, réuni à Berne sous la présidence de M. Joachim Weber, de Schwyz, son président, a examiné son attitude à l'égard des revendications de prix. En principe, il a pris la résolution d'ajourner, sous certaines conditions, jusqu'au printemps prochain les revendications de prix. De toute façon, l'on a formellement constaté que, selon les renseignements dont on dispose, tels qu'ils ont été établis tant par le secrétariat de l'Union suisse des paysans que par les autorités, les demandes d'augmentation de prix seraient parfaitement justifiées.

A l'issue de cette séance, une délégation de l'Union suisse des paysans a poursuivi, au Palais fédéral, les négociations entamées avec le département fédéral de l'économie publique.

Il s'agit tout d'abord de la revendication d'augmenter les surtaxes sur les graisses et les huiles, afin que la capacité de concurrence du beurre indigène n'empire pas par rapport aux produits concurrents étrangers, dans la mesure où le Conseil fédéral, conformément au rapport Stocker, voudrait véritablement abolir, en tout ou en partie, les réductions de prix. En outre, il faudrait prendre des mesures contre l'importation de fromages français à bas prix. Une troisième condition essentielle consisterait à obtenir une augmentation des dédommagements pour l'interdiction des silos, dans l'intérêt de la production de fromage de qualité.

L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES CONTRE LE SERVICE SOCIAL OBLIGATOIRE DES JEUNES FILLES

Service social obligatoire des jeunes filles, dans les hôpitaux et asiles — oui ou non ? L'Alliance des Sociétés féminines suisses s'y déclare résolument opposée.

Le problème d'un service social obligatoire pour les jeunes filles est sans cesse évoqué, notamment devant l'opinion suisse alémanique. La conférence des présidentes de l'Alliance s'est aussi occupée de ce problème le printemps dernier. Il a été décidé d'exposer à la presse le point de vue de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, et cela s'est fait à Berne.

Trois brefs exposés ont été faits au cours d'une conférence de presse. Sur la base d'expériences personnelles, les conférencières sont arrivées toutes les trois à la même conclusion : un service social obligatoire pour les jeunes filles n'est pas nécessaire. Ont pris la parole M^{me} Dora J. Rittmeyer-Iselin, de St-Gall, ancienne présidente de l'alliance, M^{me} E. Zimmermann-Buetikofer, de Mitloedi (Gl), vice-présidente, et M^{me} F. Wavre, directrice de l'école de sages-femmes de l'hôpital cantonal de Lausanne.

L'idée de compenser le manque de personnel infirmier par un service obligatoire de jeunes filles, revêt, à première vue, un aspect séduisant. Mais le problème, ainsi

que l'a relevé M^{me} Dora J. Rittmeyer, n'a jamais été étudié à fond par ses partisans. Aucun plan pratique de réalisation n'a jamais été présenté et non sans raison : cette réalisation se heurte aux plus grosses difficultés. L'activité dans les hôpitaux et les asiles requiert des qualités particulières, de la joie et du dévouement. Ces qualités ne sont pas l'apanage de chacun. Bien des jeunes filles seraient là une charge, plutôt qu'un secours. La question de savoir si dans cette ambiance, les jeunes filles se sentiraient heureuses, ne doit pas non plus être négligée. Et peut-on imposer au personnel infirmier déjà surchargé de besogne, des tâches d'éducation ? N'est-ce pas une gageure que de vouloir instruire une nouvelle main-d'œuvre, qui, compte tenu de sa jeunesse, ne peut être engagée que d'une façon limitée ? Enfin, le problème doit aussi être envisagé sous l'angle des patients.

A toutes ces questions, aucune réponse positive n'a jamais été donnée. De plus, il n'est pas si difficile aujourd'hui de trouver des jeunes filles qui s'intéressent à la profession d'infirmière. Bien plus, nombre de candidates doivent chaque printemps être renvoyées, faute d'écoles en nombre suffisant pour les former.

En résumé, l'on peut dire qu'un service social obligatoire non seulement ne sert à rien, mais que la dépense ne serait nullement justifiée par les résultats atteints.

En revanche, l'Alliance des sociétés féminines suisses envisage une autre manière de parer à la pénurie de personnel : l'engagement volontaire et payant des femmes, par exemple, qui se mettent régulièrement à la disposition des hôpitaux et asiles pendant une journée ou une demi-journée par semaine. C'est ici, de l'avis de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, que devrait s'engager l'action visant à lutter contre la pénurie du personnel infirmier.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA

Le comité de l'A.D.I.J. (association pour la défense des intérêts du Jura), réuni à Delémont sous la présidence de M. René Steiner, a procédé à diverses nominations. C'est ainsi que MM. Simon Kohler, nouveau conseiller d'Etat, Marc Haegeli, président de la députation jurassienne, et Georges Moran, député, ont été nommés membres du comité.

M. Virgile Moine, ex-conseiller d'Etat, reste membre du comité de l'A.D.I.J. quant à M. Georges Morand, qui a repris les rênes de la Commission des affaires communales, il sera chargé, notamment d'examiner les projets de lois cantonales pour en définir leur incidence sur le plan jurassien. A cette Commission, qui pourrait devenir un organe consultatif pour le Jura, les questions ne manquent pas : aménagement du territoire, destruction des ordures, épuration des eaux, etc.

Dans le chapitre des subventions, le comité décida d'attribuer une somme de 5.000 francs en faveur de la restauration de la collégiale de St-Ursanne et une autre de 500 francs pour la réfection du cadran solaire de l'église de Soubey.

Après avoir donné connaissance d'une lettre du conseil exécutif, remerciant l'A.D.I.J. pour l'action entreprise en faveur du rachat de la ligne du B.L.S. par la Confédération, M. Steiner a annoncé une nouvelle initiative de l'A.D.I.J. : l'établissement d'une bibliographie jurassienne.

L'ORDRE DES DRUIDES EN SUISSE

A Berne s'est constituée une nouvelle loge de l'ordre international des druides. On sait qu'une première loge existe à Bâle depuis cinq ans déjà. L'installation de la nouvelle loge aura lieu en novembre prochain.

L'ordre des druides est une alliance d'hommes qui se sont unis dans un effort de pure et noble humanité, de tolérance et d'amour du prochain.

En 1781 quelques hommes s'étaient rassemblés en Angleterre, se donnant pour exemple les anciens druides, ainsi que s'appelaient les chefs spirituels des celtes et se donnèrent leur nom et les règles de leur ordre. D'Angleterre, l'ordre se propagea en Amérique du nord et en Australie, plus tard en Allemagne, en Scandinavie, en Nouvelle-Zélande et en Suisse.

Aujourd'hui, l'ordre des druides est une vaste organisation s'étendant dans le monde entier et comptant plus de 3 millions de membres et qui s'est constituée en communauté internationale.

CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE LA FEDERATION HORLOGER ET LES SOCIETES DE L'A.S.U.A.G.

La Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F.H.) et les sociétés contrôlées par la société générale de l'horlogerie suisse S.A. A.S.U.A.G. (Ebauches S.A., les Fabriques d'assortiments réunies, les Fabriques de balanciers réunies, Société des Fabriques de spiraux réunies) ont conclu un accord qui prend effet le 1^{er} octobre 1966 et remplace celui de 1962.

Les parties à ce nouvel accord, constatant l'interdépendance de leurs secteurs d'activité économique, s'assurent mutuellement collaboration et appui dans leur politique industrielle. Reconnaisant la nécessité d'adapter le potentiel de production et de vente de l'industrie horlogère suisse aux exigences des marchés mondiaux, elles s'engagent à susciter et encourager toute initiative ayant pour effet de concentrer valablement les moyens de production et de vente, ainsi que de promouvoir la qualité. Les signataires confirment au surplus leur volonté de soutenir l'équilibre économique voulu par l'autorité fédérale dans le cadre de l'actuel statut légal de l'horlogerie.

Le nouvel accord est conçu dans un esprit libéral et contient essentiellement des règles de collaboration industrielle. Il s'harmonise ainsi avec le statut légal de l'horlogerie qui, après une période transitoire de quatre ans, a mis fin le 1^{er} janvier de cette année au « permis de fabrication ».

LES GENS DE CHULES NE SONT PAS CONTENTS

Le 26 août, une manifestation rassemblait à Chules, dans l'Entre-Deux-Lacs, près de trois mille personnes, hostiles à l'installation d'une centrale thermique et demandant une intervention du Gouvernement bernois pour améliorer leur protection contre les incidences de la raffinerie de Cressier sur l'air et la salubrité de la région. Une résolution fut alors votée et transmise au Conseil d'Etat bernois, qui la déclara justifiée.

Le 15 octobre, le Conseil communal de Chules invita les représentants des communes du lac de Biemme, de l'Association pour la protection de la région du Haut-Lac et du Comité contre la centrale thermique, à une réunion, au cours de laquelle on a établi ce qui suit :

« La raffinerie de Cressier est entrée en fonction le 28 août, et la flamme de la cheminée brûle depuis nuit et jour, sans que des mesures de précaution aient été prises. Comme le Conseil d'Etat bernois n'a pas donné suite valablement à la résolution du 26 août, ces signataires ont décidé de lui demander une entrevue. »

CONVENTION DE DOUBLE IMPOSITION AVEC LA FRANCE

Le Conseil fédéral invite les Chambres à approuver une convention avec la France visant à éviter la double imposition. Elle a été signée le 9 septembre dernier au terme de difficiles négociations.

La première convention avait été conclue en 1937. Elle fut révisée et complétée en 1953. Vers la fin de 1965, de nouveaux pourparlers se sont ouverts à la demande de la France, qui invoquait l'évolution des mouvements de capitaux entre les deux pays et le déficit de la balance des paiements de la France à l'égard de la Suisse. Dans le domaine des revenus de capitaux et des redevances de licences, la France craint en effet l'infiltration de capitaux privés étrangers (principalement américains) dans des entreprises françaises. Ces capitaux s'investissent souvent par l'intermédiaire de la Suisse ou de sociétés constituées en Suisse, où certains cantons accordent des privilèges fiscaux. La gêne française à l'égard de la Suisse est encore renforcée par le fait que les autorités fédérales se sont montrées extrêmement restrictives en appliquant la clause d'entraide administrative de la convention de 1953, de sorte que cette disposition est pratiquement restée lettre morte.

Paris a donc fait une série de propositions qui, dit le message auraient eu pour effet de livrer les contribuables domiciliés en Suisse à toutes les conséquences des récentes réformes fiscales françaises de 1963 et 1965. En outre, le projet n'était guère conforme au modèle de convention de l'O.C.D.E. En vue d'éviter ces conséquences inacceptables sans aboutir pour autant à une rupture la Suisse s'est efforcée de parvenir à un compromis, en abandonnant divers avantages. La position des négociateurs suisses était difficile du fait que notre pays était le premier à négocier avec la France depuis les récentes réformes fiscales. Ils ont ainsi dû « jouer le rôle de Winkel-

ried » et la nouvelle convention représente sans doute un pas en arrière. Mais, dit le Conseil fédéral, elle offre, par rapport à une situation sans convention, l'avantage d'assurer aux intérêts économiques réellement suisses une protection efficace contre la double imposition. Les cantons et les associations économiques consultées ont approuvé ce projet de convention, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1967.

CREDITS SUISSES POUR LA TURQUIE

Les négociations tendant à l'octroi d'une nouvelle tranche de crédits de la Suisse à la Turquie ont abouti à la conclusion de deux accords portant sur 16,1 millions de francs. De ce montant, une partie ne sera mise à disposition que l'an prochain. Un premier crédit, de 12 millions de francs, servira au paiement de livraisons de biens d'équipement suisses ainsi que d'autres prestations suisses de nature analogue. Un second prêt, de 4,1 millions de francs, sera mis à la libre disposition de la banque centrale de la république de Turquie pour le refinancement des échéances 1966 et 1967 résultant d'accords de crédit et de consolidations antérieurs. Les accords seront publiés dès qu'ils auront été approuvés par le Conseil fédéral.

Parallèlement à ces crédits, des paiements pour un montant d'environ 3,7 millions de francs ont été et seront effectués en 1966 et 1967 en application de l'accord signé en 1964 pour le financement du projet de coopération technique pour le développement de l'industrie laitière à Kars et à Istanbul.

Ces nouvelles facilités de crédits constituent le solde du programme d'aide décidé par les Chambres fédérales aux termes de l'arrêté du 17 février 1964 concernant l'octroi de facilités financières à la Turquie en relation avec l'exécution du plan quinquennal de ce pays (1963-1967). Ce programme d'aide est exécuté dans le cadre des travaux du consortium pour la Turquie de l'organisation de coopération et de développement économique, consortium créé, rappelons-le, en 1962 en vue d'assurer le financement extérieur du plan de développement quinquennal turc et qui est composé de la plupart des industrialisés d'Europe, dont la Suisse, ainsi que les Etats-Unis et du Canada.

Au cours des négociations, des questions de politique commerciale ainsi que divers problèmes touchant les investissements suisses en Turquie ont été également abordés. Les deux délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent au maintien d'un climat favorable aux investissements et à leur collaboration économique.

La délégation suisse était présidée par M. E. H. Lechot, premier chef de section à la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, et la délégation turque par M. S. R. Pasin, directeur général du trésor au Ministère des Finances de Turquie.

CONTACTS ENTRE LA SUISSE ET L'AUTRICHE

Comme il avait été convenu lors de la visite en Suisse, en juin dernier, du Ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Lujo Tonic-Sorinj, le Secrétaire général du Département politique fédéral, M. Pierre Micheli, et le suppléant du Chef de la Division des affaires politiques, M. Antonino Janner, ont eu des entretiens à Vienne les 20 et 21 octobre avec les hauts fonctionnaires du Ministère fédéral des Affaires étrangères. L'Ambassadeur d'Autriche en Suisse, M. Johann Georg Tursky, ainsi que l'Ambassadeur de Suisse en Autriche, M. Alfred Escher, participaient à ces entretiens.

Au cours d'un échange de vues, dit un communiqué publié à Berne, toutes les questions dans les domaines intéressant les deux pays ont été discutées. Il a été décidé que les rencontres au niveau des hauts fonctionnaires seraient renouvelées périodiquement car elles ont été considérées des deux côtés comme utiles et fructueuses.

Le Secrétaire général du Ministère fédéral des Affaires étrangères, M. Bielka, et l'ambassadeur de Suisse en Autriche, M. Escher, ont offert un déjeuner en l'honneur de M. Micheli et de M. Janner. Ces derniers ont été également reçus par le Ministre Tonic et le Secrétaire d'Etat Bobleter.

A cette occasion, l'ambassadeur Micheli a porté à la connaissance de M. Tonic que le Chef du Département politique fédéral, le conseiller fédéral Willy Spuehler, avait l'intention de rendre, au cours de l'année prochaine, la visite que le ministre Tonic avait faite à Berne.

PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION MIXTE ITALO-SUISSE POUR LA SECURITE DU TRAVAIL

La Commission mixte italo-suisse pour la Sécurité du travail, instituée en accord entre les Gouvernements de la République italienne et de la Confédération helvétique afin d'étudier les problèmes relatifs à la sécurité des travailleurs italiens occupés en Suisse, s'est réunie pour la première fois du 5 au 7 octobre 1966 à Castagnola. La Commission est composée d'experts de l'Institut italien pour la prévention des accidents (E.N.P.I.), dirigés par son Directeur général, M. Mario Eboli, et de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, ayant à leur tête M. Stanislas Nicolet, sous-directeur.

Sous la présidence de M. Nicolet, la Commission a procédé à une étude approfondie des problèmes les plus actuels et les plus importants de la prévention des accidents du travail, dans un esprit de complète collaboration et de mutuelle compréhension, et a établi les bases de son activité.

La prochaine réunion est prévue pour l'année prochaine à Rome. Dans l'intervalle les contacts entre l'E.N.P.I. et la Caisse nationale seront activement maintenus afin de préciser le programme de travail de la Commission.

Sous la conduite d'un représentant du Département des travaux publics du Canton du Tessin, les membres

de la Commission ont eu l'occasion de visiter divers chantiers de construction de l'autoroute N2 entre Lamone et Capolago.

FOIRE SUISSE D'ART ET D'ANTIQUITES 1966

La 7^e Foire suisse d'art et d'antiquités a été inaugurée au musée des Beaux-Arts à Berne. Les membres les plus importants des trois grandes associations suisses des commerçants d'art et d'antiquités y exposent leurs plus belles pièces. Soigneusement mises de côté durant l'année, beaucoup d'entre elles sont présentées pour la première fois en public.

Les membres du syndicat des antiquaires et commerçants d'art suisses exposent surtout des meubles et des objets de collection, datant les uns du 18^e siècle et les autres du moyen âge, de la renaissance et des époques classiques. Des sculptures et autres objets, témoins des civilisations égyptienne, grecque et romaine, ainsi que des pièces rares d'Extrême-Orient y sont également exposées.

Le syndicat de la librairie ancienne et du commerce de l'estampe en Suisse s'est installé dans un vaste stand. On y trouve notamment de précieux incunables. Pour la première fois cette année, l'association du commerce d'art en Suisse, qui groupe les marchands de tableaux les plus importants du pays, participe à la foire. Elle y exposera des œuvres importantes de maîtres anciens et modernes.

Placée sous le haut patronage du Département fédéral de l'intérieur, du Conseil d'Etat du canton de Berne et du président intérimaire de la ville fédérale, la 7^e Foire suisse d'art et d'antiquités a atteint la même importance que les expositions nationales de Paris, Londres, Munich, Delft et Florence. Tous les objets exposés peuvent également y être acquis.

LES ANCIENS LEGIONNAIRES SE GROUPENT

Un groupe d'anciens soldats de la Légion étrangère française, entend se défendre contre les rapports de presse faisant état de condamnés de droit commun ayant appartenu à la Légion. Ces anciens légionnaires font remarquer que ces délinquants ne sont qu'une minorité, et que la plus grande partie des anciens légionnaires, qui sont environ 50.000, mènent une vie normale après la fin du service.

S'il faut déconseiller aux jeunes Suisses de s'engager à la Légion, il ne faut pas, disent ces anciens légionnaires, décrire ceux qui en reviennent comme des brebis galeuses. On ne parle pas de ceux qui ont bien tourné, mais, seulement, de ceux qui se conduisent mal, ajoute le communiqué qui précise que le pourcentage des anciens légionnaires délinquants est moins élevé que celui des malfaiteurs n'y ayant jamais appartenu.

M. EMIL LANDOLT, C.B.E.

La reine Elisabeth II a conféré le grade de « Commander of the Order of the British Empire » (C.B.E.)

à M. Emil Landolt, ancien président de la Ville de Zurich. La remise de la décoration, par Sir Robert Isaacson, ambassadeur du Royaume-Uni en Suisse, s'est déroulée à Berne lors d'une cérémonie intime.

LA SUISSE RECONNAIT LE ROYAUME DU LESOTHO

Le Basoutoland, jusqu'à présent protectorat britannique, accède à l'indépendance sous le nom de Royaume du Lesotho. A cette occasion, M. Hans Schaffner, président de la Confédération, a transmis au Chef de ce nouvel Etat, Sa Majesté constante Bereng Seeiso Mshoeshoe II, les félicitations du Conseil fédéral et du peuple suisse. Par ce message, la Suisse reconnaît le Royaume du Lesotho.

En outre, le Conseil fédéral s'est fait représenter aux cérémonies de la proclamation de l'indépendance, qui ont eu lieu à Maseru, du 2 au 7 octobre, par l'Ambassadeur de Suisse en République d'Afrique du Sud, M. Roy Hunziker, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en mission spéciale.

LA RESTAURATION DE LA COLLEGIALE

La collégiale de St-Ursanne est un des monuments les plus admirables de notre pays. Chef-d'œuvre d'architecture au passé riche de spiritualité et de foi, elle est en Suisse un joyau de l'art romand. Malgré plusieurs restaurations, dont la dernière date du début du siècle, elle n'a pas été ménagée par le temps. Les fondations reposent sur un sol humide, constamment alimenté par des filets d'eau souterrains. Le célèbre portail sud est exposé aux intempéries. D'année en année, on peut suivre sur ces magnifiques sculptures les ravages du temps.

Fort heureusement, on a commencé depuis quel- que temps une nouvelle étape des travaux de conservation de la collégiale. Après l'assainissement des fondations, on procédera à divers travaux d'aménagement du chœur, de la crypte et surtout la restauration des portails. Les travaux de conservation de la collégiale de St-Ursanne s'étendront sur six à sept ans et demanderont des crédits importants.

Comme pour la restauration de l'ancienne église abbatiale de Bellelay, le financement sera assuré par des subventions cantonales et fédérales ainsi que par l'aide des grandes associations jurassiennes. Une souscription publique permettra, par ailleurs, de soutenir l'important effort de la paroisse de St-Ursanne, qui n'a pas hésité à lancer avec enthousiasme, cette action qui lui fait honneur.

LA SUISSE ET LA FAMINE EN INDE

Au mois de mars, le conseiller national Tenchio (C.C.S.-Grisons), avait demandé au Conseil fédéral quelles mesures la Suisse entend prendre pour contribuer à la lutte contre la famine en Inde.

La réponse, qui vient d'être publiée, relève que depuis mars, la menace de famine qui pesait sur

l'Inde s'est en grande partie dissipée, « S'il a pu être porté remède avec succès à la grande pénurie d'aliments causée par la sécheresse désastreuse de l'année dernière, et qui a été évaluée à quinze millions de tonnes, (principalement de céréales), on le doit cependant, dans une large mesure, à l'aide rapide et efficace de nombreux pays, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique, qui ont fourni à l'Inde, en temps utile, la part la plus importante des produits qui lui faisaient défaut.

« L'œuvre d'entraide internationale en faveur de l'Inde ne s'est pas accomplie sans obstacles. La répartition des envois de produits alimentaires a notamment causé de sérieuses préoccupations. Les difficultés du début ont cependant été peu à peu surmontées et l'aide nécessaire est parvenue ou parviendra encore dans les régions où le danger de famine était apparu. Il n'en reste pas moins que l'alimentation du peuple indien en temps normal demeure l'un des problèmes humains les plus angoissants de notre temps. Grâce à une meilleure hygiène, la population de l'Inde s'accroît en effet à un rythme tel que le développement parallèle d'une agriculture encore primitive ne suffit plus à assurer le complément de production nécessaire à la nourriture des bouches nouvelles. Toute une partie de la population se trouve ainsi en état de disette permanente. Les autorités indiennes en sont conscientes et font de grands efforts pour moderniser les méthodes de culture du pays, en même temps qu'elles cherchent à lui donner une structure industrielle plus forte. Il est difficile de mener les deux tâches de front et l'Inde ne pourra guère se passer, sans doute, pendant longtemps encore, de l'aide des pays plus développés.

« Dès le début de cette année, le Conseil fédéral a suivi, avec une attention particulière, l'évolution de la situation. Alerté par le Gouvernement indien, informé par ses représentants à l'étranger, il a tenu à apporter à l'Inde, lui aussi, une aide directe en liaison avec les institutions internationales et les milieux suisses qui rivalisaient pour venir au secours des populations menacées.

C'est ainsi qu'il a décidé, dès le 1^{er} mars, d'offrir au Gouvernement indien vingt appareils pneumatiques pour le déchargement des céréales à Bombay et Calcutta, ainsi que vingt convoyeurs à chaîne augmentant de 40 % le rendement de ces appareils, et un stock de pièces de rechange. Il se chargeait en plus des frais de transport jusqu'aux lieux de débarquement.

« Cette forme d'assistance, souhaitée par le Gouvernement de l'Inde, s'est révélée excellente. En effet, les installations des ports indiens pour le déchargement des navires étaient insuffisantes et celles que nous avons livrées ont permis d'accélérer d'une manière appréciable la mise en circulation des produits envoyés par d'autres pays. Le Gouvernement de la Nouvelle-Delhi nous a exprimé sa gratitude et nous savons que la valeur de notre contribution a été reconnue par d'autres pays venus au secours de l'Inde.

« En plus de cette aide directe, il convient de citer celle des œuvres bénéficiant de l'appui matériel de la Confédération, telles que le programme alimentaire mondial (P.A.M.) ou le Fonds des Nations-Unies pour l'aide aux enfants (U.N.I.C.E.F.), sur le plan international, la Croix-Rouge suisse, l'aide suisse à l'Etranger (A.S.E.) et d'autres, sur le plan national. La collecte annuelle de l'A.S.E., naturellement encouragée par les autorités fédérales, a placé au premier rang de ses objectifs la lutte contre la famine en Inde. Sans en attendre le résultat, l'A.S.E. avait d'ailleurs engagé des sommes importantes pour procurer d'urgence des aliments aux mères et aux enfants dans les zones de famine aiguë. On notera ici que le Conseil fédéral a sollicité un renouvellement du crédit pour les œuvres d'entraide internationale par son message du 12 juillet dernier.

« Le peuple suisse s'est aussi associé avec élan à diverses autres initiatives privées, comme celles des églises, de migros ou d'organisations privées qui sont à l'œuvre en Inde depuis un certain temps déjà.

« Le risque de famine paraissant maintenant conjuré, la partie du produit des collectes qui n'a pas été dépensée pour la distribution immédiate de produits alimentaires pourra être engagée dans des entreprises de plus longue haleine, telles qu'installations d'irrigation ou centres de formation agricole et professionnelle, dont le but est d'élever de manière durable, et non seulement occasionnelle, le niveau de vie des populations indiennes. C'est en faveur de semblables entreprises, entre autres, que le Conseil fédéral emploie les crédits que les Chambres fédérales ont accordés le 10 décembre 1964 pour la coopération technique avec le pays en voie de développement. Dans le programme de la coopération technique, l'agriculture indienne occupe depuis des années une place importante. Ainsi la Confédération a accordé des subventions à diverses œuvres suisses d'entraide opérant en Inde et a entrepris le grand projet indo-suisse visant à obtenir une amélioration substantielle du rendement agricole des régions montagneuses de l'Etat de Kérala.

« Les autorités fédérales continuent à vouer leur attention aux mesures qui contribuent à combattre de façon permanente la grave sous-alimentation de la population indienne, participant ainsi aux grands efforts entrepris par la Communauté internationale. »

CANTON DE FRIBOURG

L'UNIVERSITE DE FRIBOURG
EST EN PLEINE EXPANSION

Le Révérend Père Joseph-Marie Bochenski, recteur de l'Université de Fribourg, a donné une conférence de presse. Dans son introduction, le recteur a relevé « l'explosion démographique » de l'Université qui, il y a dix

ans, comptait 844 étudiants immatriculés dans les Facultés des sciences morales et 369 dans celles des sciences naturelles. Ces chiffres ont passé, pour le semestre d'hiver 1965-1966, respectivement à 1.889 et 567, alors que la surface des locaux disponibles restait pratiquement inchangée. Cette surface est spécialement insuffisante pour la Faculté des sciences naturelles, dont une partie des locaux est logée dans une ancienne fabrique de wagons. La construction de deux nouveaux bâtiments, d'une surface de 6.500 mètres carrés et abritant cinq instituts, viendra parer à cette pénurie, puis, dans une étape ultérieure, on rénovera les locaux déjà existants. Celle-ci sera précédée, dans l'ordre d'urgence, d'un agrandissement nécessaire des bâtiments de Miséricorde, réservés aux sciences morales. Le recteur a relevé que Fribourg a fait un énorme effort, puisque sa capacité financière ne représente que 0,5 % de celle des cantons universitaires suisses. L'effort fourni n'est pas en proportion de ses possibilités.

M. Claude Genoud, conseiller d'Etat, a fait l'histoire de la nouvelle Faculté des sciences. Les travaux sont menés par une fondation à laquelle participe l'Etat. La construction, sur un limon argileux, a commencé en 1963, par des excavations, mais le bétonnage n'a pu être entrepris qu'en 1965. Le 7 septembre de cette année, le deuxième bâtiment était sous toit à disposition pour le début du semestre d'hiver 1967-1968.

Maître Gressly, de Soleure, vice-président du Conseil de l'Université, donna le plan de financement de ces ouvrages, devisés à 20 millions de francs, dont 13 fournis par l'aide fédérale aux universités, les 7 autres millions étant avancés par le canton de Fribourg et les autres partenaires de la Fondation.

Une visite des chantiers et des bâtiments termina cette conférence de presse qui est la dernière du recteur Bochenski. En effet, sa période de rectorat prend fin maintenant, et c'est M. Edgardo Giovannini, professeur à la Faculté des sciences, qui lui succédera.

CANTON DE GENEVE

DES POETES SUISSES A L'HONNEUR

La Société des poètes et artistes de France communique qu'elle vient de décerner son prix annuel de poésie à M. Edmond Pidoux, de Lausanne, pour son œuvre « La ligne d'ombre ». M. Pidoux a également obtenu un diplôme d'honneur pour son recueil inédit « Africaines ». Des mentions honorables ont été décernées à M^{me} Danielle Berger à Leysin, Réjane Baezner à Pully et Simone Eberhard à Lausanne.

Le jury était composé de M. Henri Perrochon, président, Payerne, M. Luc Vuagnat, Genève, et M^{me} Anais Jaquet, Genève.

(Pour le prochain concours, se renseigner auprès de M^{me} L. Betant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève).

ASSOCIATION SUISSE CONTRE LA TUBERCULOSE COURS DE PERFECTIONNEMENT POUR ASSISTANTES SOCIALES EN TUBERCULOSE

Les 22, 23 et 24 septembre 1966 Genève a accueilli 110 assistantes sociales de Suisse romande et italienne pour un cours de perfectionnement organisé par la Ligue genevoise contre la tuberculose sous l'égide de l'Association suisse contre la tuberculose.

Pendant ces trois journées, les participantes ont assisté à des leçons et des colloques sur diverses questions médico-sociales en rapport avec leur activité professionnelle. Elles ont eu l'occasion de visiter des ateliers de réadaptation, la Cité-satellite d'Onex et ses réalisations sociales, la Croix-Rouge internationale et l'Organisation mondiale de la Santé.

L'intérêt suscité par ces journées et la forte participation montrent bien tout l'effort que nécessite encore la lutte contre la tuberculose dans notre pays.

A PROPOS DE L'INFORMATION PREALABLE A UNE REVISION DU PROCES JACCOUD

On sait que P. Jaccoud a déposé en juin 1964 une demande en révision de son procès et qu'en novembre 1965 la cour de cassation devant laquelle cette demande avait été plaidée, rendait un arrêt qui admettait que certains arguments contenus dans cette plainte devaient faire l'objet de nouvelles enquêtes, lesquelles sont réunies sous le titre d'« information préalable ».

Actuellement cette information est en cours, mais on apprend que le magistrat qui en est chargé se heurte à des difficultés qui en retardent l'instruction. C'est ainsi que deux des experts médico-légaux viennent de faire savoir audit magistrat qu'ils ne veulent plus s'occuper de cette affaire, l'un, le professeur Naville de Genève, pour des raisons d'âge et de santé, l'autre le professeur M. Obersteg, de Bâle, renonce à la nouvelle mission qu'on veut lui confier. Quant à un troisième médecin-légiste, le D^r Frantz, de Berne, qui serait du reste à la retraite, il lui faudrait plusieurs années pour se prononcer ne disposant pas actuellement du nécessaire pour les essais et les expériences souhaités. De plus la compétence de ce dernier serait mise en doute par Jaccoud et ses défenseurs qui estiment que c'est là un fait nouveau à verser au dossier.

Aussi ces derniers commencent-ils à s'impatienter devant le retard sur certains points essentiels, de cette information préalable à une révision du procès.

A LA MEMOIRE DE THEODORE DE BEZE

A Genève a été inaugurée, en présence de représentants des autorités cantonales et municipales, des milieux universitaires, du collège et des églises protestantes de Genève, une plaque à la mémoire du réformateur Théodore de Bèze, offerte par un généreux donateur

qui a désiré garder l'anonymat, à la Société d'histoire et d'archéologie qui l'a remise aujourd'hui à la Ville de Genève.

La cérémonie s'est déroulée au pied du bastion de la rue Théodore-de-Bèze, bastion sur lequel a été apposée la plaque qui porte l'inscription suivante : Théodore de Bèze, 1519-1605, réformateur, poète, premier recteur de l'Académie de Genève.

Il appartient à M. Alain Dufour, président de la Société d'histoire et d'archéologie, de remercier le donateur de même que ceux qui s'intéressent à tout ce qui touche aux grands moments de l'histoire de Genève dans laquelle Théodore de Bèze a joué un rôle de premier plan. Il montra que si Théodore de Bèze figure au mur des réformateurs aux côtés de Calvin, il était juste qu'une plaque fût apposée dans la rue même qui porte son nom, rappelant aux passants qu'il fut non seulement réformateur, mais aussi humaniste, poète et premier recteur de l'Académie Calvin.

Théodore de Bèze s'est trouvé pendant cinquante ans l'un des hommes les mieux informés de l'Europe. La diffusion du calvinisme dans le monde date du règne de Théodore de Bèze, qui en a été le continuateur.

En prenant possession de cette plaque commémorative au nom de la Ville de Genève, le Maire, M. Rochat, remercia la Société d'histoire et rappela entre autres que, dans les relations parfois mouvementées entre magistrats et ecclésiastiques, Théodore de Bèze sut faire œuvre de conciliateur et défendre la liberté de prédication.

Etaient notamment présents à cette cérémonie le Président du Conseil d'Etat, M. Ruffieux, M. Chavanne, chef du Département de l'Instruction publique, le Procureur Eger, M. Ganter, conseiller administratif, les anciens recteurs Babel et Courvoisier, ainsi que M. Van Berchem, l'actuel recteur de l'Université, et pour les églises protestantes de Genève, le pasteur Dominice, secrétaire général.

JEAN HENNIN EN FRANCE

Jean-Baptiste Hennin, accusé d'actes terroristes dans le Jura, est en France. Il s'est réfugié dans une ville où il vit dans un hôtel et s'est présenté à la police. C'est ce qui ressort d'une interview qu'il a accordée à M. Claude Richoz, rédacteur au quotidien genevois La Suisse.

Rappelons que Jean Hennin, 42 ans, a avoué avec Imier Cattin avoir commis des incendies au Mont-Crosin et dans un hôtel de Saignelegier, un attentat contre l'intendance des dépôts à Delemont et un acte de terrorisme sur la personne d'un restaurateur du Bemont. Arrêté le 4 juin 1966 aux Breuleux, il s'évada le 16 octobre de l'hôpital psychiatrique de Marsens (Fribourg).

Hennin déclare dans son interview que sa conduite lui a été dictée par l'amour du Jura et qu'il s'efforce de montrer à l'opinion publique suisse et internationale le drame jurassien. Il estime que les actes qu'il a commis sont des actes politiques. Il ne s'est pas évadé pour se soustraire à une peine quelconque, il ne regrette

rien et ne craint pas la justice, aussi s'est-il livré à la justice française.

La police de la ville où il s'est réfugié l'a interrogé, puis lui a délivré un permis de séjour qui va jusqu'au 28 octobre, en le priant de trouver un domicile et un emploi. Automatiquement, ajoute Hennin, le Gouvernement suisse va demander son extradition, portant ainsi le problème jurassien sur le plan international. « Si le Gouvernement français m'accorde l'asile politique que je lui demande, la Suisse devra quand même reconnaître que le problème jurassien n'est pas un problème cantonal, mais fédéral. »

DECES D'ALBERT CINGRIA

On apprend la mort à Genève, dans sa soixantième année, de M. Albert Cingria, professeur à l'école d'architecture de l'Université de Genève et membre de la commission cantonale d'architecture. D'origine genevoise, mais né en Italie, il a construit notamment des édifices religieux dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud et de nombreux immeubles ainsi que des villas de style.

† M. ALBERT PICOT

On annonce le décès, survenu à Genève, dans sa 84^e année, de M. Albert Picot, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national. M. Picot était le fils d'Ernest Picot, juge au tribunal fédéral.

M. Picot avait fait ses études à Genève puis dans des universités étrangères. Il était entré au barreau de Genève avant de devenir attaché à la légation de Suisse à Paris. Quand il revint à Genève, il accepta un mandat de député au Grand Conseil, en 1923, représentant le parti libéral, dont il était devenu président d'honneur.

C'est en 1931 que l'on fit appel à lui comme conseiller d'Etat. Il dirigea les Départements du commerce et de l'industrie et celui de l'Instruction publique. Il présida le conseil d'Etat à plusieurs reprises.

M. Albert Picot avait été élu conseiller national et était devenu président de cette assemblée en 1948, l'année du centenaire de la Confédération. Il siégea ensuite au Conseil des Etats, mais abandonna la vie politique en 1957.

Sur le plan genevois, M. Albert Picot avait été, avec M. Louis Casai, un des promoteurs de l'aéroport de Cointrin.

Albert Picot s'est occupé de la protection civile et a travaillé en faveur du C.E.R.N. Il fut comme chef du Département de l'Instruction publique, grand-maître de l'université de Genève.

LE MALAISE SUISSE ? UNE NEVROSE DE GENS RICHES

Dans un exposé qu'il a présenté au rassemblement annuel du Parti libéral genevois, M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, a

répondu à certaines critiques visant notre politique étrangère, qualifiée souvent d'« inactive ».

M. Micheli avait fait état de ces critiques devant un journaliste italien qui, lui, admirait la stabilité de la Suisse. Et ce journaliste avait dit: « Votre malaise? Une névrose de gens riches. »

M. Micheli a d'abord défini notre politique extérieure, qui suit une ligne constante et dont l'objectif est « d'assurer le développement du pays tout en évitant qu'il ne soit satellisé par des plus puissants que nous, ou entraîné dans des conflits ». La neutralité est considérée comme le meilleur moyen de parvenir à ce but. Notre politique étrangère est aussi une synthèse entre notre aspiration à une indépendance aussi grande que possible et nos obligations à l'égard de la communauté internationale.

Au sujet de nos rapports bilatéraux avec les autres pays, l'orateur a souligné que nos méthodes sont demeurées discrètes. Nos ministres et nos diplomates se déplacent moins que ceux d'autres Etats. Ce n'est pas un désavantage: on doit constater en effet que les mobiles de ces déplacements fréquents sont souvent d'ordre intérieur et électoral. « Quant à nous, nous pensons qu'une telle méthode n'est pas de nature à augmenter le crédit d'un pays, mais risque plutôt de l'affaiblir. » Ce qui ne veut pas dire que nos conseillers fédéraux ou nos parlementaires « devraient rester confinés chez eux ou se borner à contempler ce qui se passe dans le monde du haut de nos montagnes ». Les contacts personnels ont une valeur certaine.

Abordant ensuite le chapitre des relations multilatérales, M. Micheli a relevé que nous observons ici aussi une certaine retenue (la Suisse n'est pas membre de l'O.N.U.). Une telle attitude nous sépare-t-elle des autres pays et compromet-elle la place de la Suisse dans le monde? L'évolution extrêmement rapide des événements nous oblige à réexaminer constamment cette question. Il s'agit de savoir si notre politique étrangère est trop passive, si elle nous isole.

M. Micheli répond: « L'activisme ne peut être un but en soi. On ne fait pas de la politique comme on ferait de l'art pour l'art. Avant d'activer notre politique, il faudrait savoir vers quels objectifs on veut tendre. Or, sur ce point, ceux qui réclament une politique plus active sont généralement muets. Ils partent surtout, semble-t-il, d'un besoin assez confus de grandeur ou de renommée pour la Suisse. » Veut-on donner à notre politique étrangère une orientation nouvelle? « Je crois que la réponse ne fait pas de doute. Il n'y a pas lieu de modifier les principes de notre politique étrangère. »

Nous devrions toutefois, a ajouté M. Micheli, participer davantage à la coopération internationale dans le domaine scientifique. Mais notre politique n'a jamais été inactive. « Ce dont il s'agit, c'est de lui donner une efficacité accrue afin de renforcer toujours davantage la position suisse dans le monde. » L'activité diplomatique peut être intensifiée, et lors de la récente réunion annuelle de nos ambassadeurs une série de suggestions ont été faites, qui sont examinées. Un effort plus soutenu devrait être fait aussi pour le rayonnement de nos valeurs culturelles. Enfin nous devons poursuivre et

augmenter nos actions d'entraide et d'aide aux pays en voie de développement.

« Tout cela, a conclu M. Micheli, prouve que notre politique de neutralité ne dresse pas de barrière entre la Suisse et le monde. Elle ne nous empêche pas d'y prendre notre part de responsabilité. Elle n'est ni passive, ni immobile ni anachronique. La Suisse n'a jamais été plus ouverte sur l'extérieur. »

LA 53^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS

C'est dans une Genève où tous les établissements bancaires sont pavoisés que s'est ouverte, au Grand-Théâtre, la 53^e assemblée générale de l'association suisse des banquiers, en présence d'une très forte participation, soit quelque 525 membres.

Dans son adresse de bienvenue, le président M. Alfred E. Sarasin, a salué, la présence notamment de M. le conseiller fédéral Roger Bonvin, chef du Département fédéral des finances et des douanes, de M. André Ruffieux, président du Conseil d'état genevois et de son collègue M. Babel, chef du Département cantonal des finances, de l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral.

Puis le président a rendu hommage à l'activité de M. Walter Schwegler, ancien président du directoire de la banque nationale suisse, également présent, et a salué son successeur à la tête de la banque nationale, M. Stopper, l'assurant que la collaboration des banquiers sera la même que jusqu'ici. M. Markus Redli, directeur de l'administration fédérale des finances, M. Ikle, du directoire de la banque nationale, M. Rochat, maire de la ville de Genève, étaient également au nombre des personnes présentes.

Le président de l'association des banquiers a rappelé que c'était la première fois depuis vingt-six ans que les banquiers suisses ont le plaisir de tenir leurs assises à Genève, ce carrefour du monde.

M. Alfred E. Sarasin qui était assisté de M. A. Matter, vice-président, du Conseil d'administration, et pour le secrétariat notamment de M. Max Oetterli, premier secrétaire, a relevé qu'étaient représentés à cette assemblée plusieurs milieux fédéraux intéressés, les directeurs de la banque nationale. Il y avait des membres de la Commission fédérale des banques, des représentants des départements de la banque nationale, des représentants des associations suisses et des banques étrangères, de même que de la banque des règlements internationaux.

Le président Sarasin fit ensuite les déclarations (déjà données d'autre part), puis passa à l'ordre du jour de cette assemblée dont les rapports annuels et les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Ce fut ensuite l'exposé du professeur Jacques L'Huillier, de l'université de Genève. Le président l'a remercié en relevant que sa conférence a aidé à clarifier des questions de politique monétaires qui retiennent spécialement l'attention des banquiers.

Le conseiller fédéral Roger Bonvin est venu apporter à cette assemblée le message de la Haute Autorité du pays, ses vœux et ses remerciements.

Il montra que nous vivons des temps extraordinaires dans lesquels se trouvent réalisées des aspirations profondes. Il remercia et le professeur L'Huillier et le président de l'association des banquiers, M. Sarasin, des analyses qu'ils ont faites si complètes de la situation bancaire et des problèmes qui s'y rapportent. « Nous continuerons à dialoguer, a dit M. Bonvin, puisque c'est la base saine de notre démocratie. »

Le président de l'association a mis fin à cette assemblée en invitant les participants à répondre à l'invitation des autorités genevoises qui offraient crûment après, une grande réception dans le foyer du Grand-Théâtre.

RESUME DES DECLARATIONS DU PRESIDENT,
M. ALFRED SARASIN,
A LA JOURNEE DES BANQUIERS

Le Président constate que depuis la dernière Journée des banquiers, les échanges internationaux et l'économie mondiale ont continué à se développer de manière heureuse, que la science et la technique ont fait de nouveaux progrès, que la prospérité de toutes les couches de la population s'est accrue dans la plupart des pays. Néanmoins, tous les domaines de l'activité humaine, en Suisse et ailleurs, sont menacés par l'extension de la zone d'intervention étatique et le fonctionnement parfait du régime d'économie privée en devient visiblement plus malaisé.

Une autre préoccupation est la dépréciation constante de la monnaie et l'impuissance du monde libre à y faire face. Afin de sauvegarder le bon fonctionnement de notre économie de marche et de notre régime social, la stabilité monétaire doit demeurer l'objectif essentiel de tous les efforts mis en œuvre par les milieux officiels et privés.

Le Président de l'Association suisse des banquiers montre ensuite que les deux arrêtés concernant la lutte contre le renchérissement, aidés par l'évolution du marché, ont pour l'essentiel atteint leur but. Il se dit convaincu que la suppression de la réglementation concernant les fonds étrangers, surtout la restauration de la liberté en matière de placements étrangers en titres suisses, est de plus en plus urgente.

Mais l'action de la Confédération, en ce qui concerne les fonds étrangers, a aussi prouvé aux yeux de l'étranger la volonté ferme des autorités suisses, de sauvegarder pleinement la stabilité économique. Elle a contribué à renforcer la grande confiance dont notre pays jouit à l'étranger.

M. Alfred Sarasin n'en attire pas moins l'attention des autorités sur les opinions sévères exprimées parmi les membres de l'Association et dans les autres milieux économiques, selon lesquelles la réglementation des fonds étrangers inflige des coups sérieux à la confiance que nous porte l'étranger.

Le point de vue fondamental de l'Association est de ne pas accroître sans nécessité les pouvoirs de la ban-

que d'émission. Dans le cas de l'extension des moyens d'action de la Banque nationale, l'Association des banquiers tente d'obtenir une réglementation fondée sur une réelle coopération.

Pour l'orateur, le grand point d'interrogation de notre politique économique est sans aucun doute posé par l'attitude des pouvoirs publics. Il est urgent et indispensable de mieux accorder la conduite des pouvoirs publics en matière financière avec les exigences économiques. Un ordre de priorité raisonnable, s'harmonisant avec les nécessités conjoncturelles, doit être respecté. Une plus grande retenue dans les investissements s'impose si l'on veut ménager le marché des capitaux, trop fortement mis à contribution, et prévenir la hausse de l'intérêt.

Pour le Président, une limitation prudente des dépenses fédérales ne s'impose pas seulement pour des motifs économiques, mais aussi politiques. Il est d'avis que l'heure est venue de soumettre à la critique non seulement les subventions, mais toutes les dépenses fédérales en général.

Les liens étroits de nos banques avec l'étranger nous font un devoir de suivre attentivement les questions monétaires internationales et surtout les discussions concernant une réforme monétaire. M. Sarasin est d'avis que les délégués suisses à la récente Conférence de La Haye ont adopté la bonne attitude, en recommandant de lier les innovations nécessaires aux institutions existantes qui doivent poursuivre leur développement organique.

Dans l'exposé qu'il a fait à l'Assemblée générale de l'Association suisse des banquiers, M. Jacques L'Huillier, professeur à l'Université de Genève, a émis des réflexions sur les liquidités internationales et l'équilibre des balances de paiements:

Une solution de facilité, à côté de l'indifférence des pays déficitaires devant leur déséquilibre externe, consiste à rejeter le poids de l'ajustement des balances sur les pays excédentaires. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'absoudre ces derniers de toute responsabilité dans l'ajustement des balances. Il leur incombe d'éviter qu'une dépression ne s'installe dans leur économie et s'ils subissent des pressions inflationnistes, de les combattre plutôt par la voie budgétaire que par un relèvement prononcé des taux d'intérêt. Et l'orateur de constater qu'on ne peut guère, semble-t-il, faire de reproche à la Suisse à cet égard. On regrettera toutefois que la Confédération n'ait pas pratiqué plus vigoureusement une politique d'excédent budgétaire et qu'une immigration débridée, en multipliant les occasions d'investissements d'extension ait soutenu artificiellement l'efficacité marginale du capital dans l'économie.

Le professeur Jacques L'Huillier en vint encore à déclarer que pour un pays qui, comme la Suisse, a de bonnes raisons de se méfier d'un excès de liquidité internationale pour avoir connu presque sans interruption depuis la guerre les soucis d'un pays excédentaire, les solutions « sévères » paraissent souhaitables, abstraction faite de l'accord monétaire européen, dont les chances de développement semblent trop minces actuellement. C'est le mécanisme du fonds monétaire inter-

national qui répond le mieux, apparemment, à ce désir. Et parlant de la confiance qu'on pourrait accorder à la liquidité en cas de crise des relations monétaires internationales, l'orateur pense que de ce point de vue, l'or, naturellement, mais aussi les monnaies de réserve ont une supériorité.

CANTON DE GLARIS

LA CONFERENCE DES EVEQUES DE SUISSE ET LES MARIAGES MIXTES

Le 2^e Concile du Vatican a reconnu que nulle part la division des chrétiens ne se fait sentir plus profonde ni plus douloureuse que dans les mariages mixtes. Le Concile s'est occupé de cet épineux problème des mariages mixtes et dans les commissions et dans les sessions elles-mêmes.

La congrégation pour la foi a fait paraître le 18 mars 1966, pour entrer en vigueur le 19 mai 1966, une ordonnance qui apporta diverses modifications à l'attitude traditionnelle de l'église dans la question des mariages mixtes.

L'importance de la question et les critiques émises à ce sujet ont déterminé la conférence des évêques de Suisse à donner des explications sur les nouvelles dispositions.

Cette ordonnance de la congrégation pour la doctrine de la foi signifie qu'elle ne constitue pas une solution définitive. La teneur du document précise que les nouvelles dispositions devront entrer dans le nouveau droit canonique en élaboration, une fois qu'elles auront subi l'épreuve du temps, mais elles garderont leur valeur juridique aussi longtemps qu'elles n'ont pas été modifiées.

«...Ces nouvelles dispositions n'ont pas été portées dans la forme solennelle d'un décret papal, mais dans une ordonnance de la congrégation... »

En ce qui concerne les mariages mixtes, l'obligation d'un père ou d'une mère de faire baptiser ou élever ses enfants dans la religion catholique et de leur fournir les moyens de salut qu'elle possède, ne se fonde pas sur de simples ordonnances, qui peuvent changer avec le temps ou même être abrogées, mais sur la foi catholique elle-même.

L'ordonnance sur les mariages mixtes continuera à exiger de la partie catholique la promesse formelle de donner aux enfants le baptême et une éducation catholiques. Si la partie non catholique n'aura plus, comme jusqu'ici, à fournir une promesse formelle, l'obligation grave de l'époux catholique demeure entière. Le conjoint non catholique doit être mis au courant de la gravité de cette obligation. On lui demandera la promesse de ne pas gêner son conjoint dans l'accomplissement de ce devoir. Si cependant, déclare l'ordonnance, la partie non catholique pense

qu'elle ne peut pas accorder cette assurance sans blesser sa conscience, le cas sera porté devant l'évêque, qui le soumettra avec toutes les circonstances au Saint-Siège. Elle ne dit pas la réponse que Rome peut faire.

L'ordonnance s'en tient, en principe, à cette règle. Elle apporte cependant un adoucissement quand elle donne à la partie catholique la possibilité de s'adresser au Saint-Siège par l'intermédiaire de l'évêque, si lors d'un mariage de trop grosses difficultés devaient s'élever.

Une double célébration du mariage, faite d'abord devant le prêtre catholique puis devant le pasteur non catholique ou vice-versa, ne peut être autorisée pour des motifs confessionnels. Du reste un tel mode de faire manquerait de sérieux.

L'ordonnance nouvelle ne permet pas non plus le mariage dit « œcuménique » dans lequel le prêtre catholique et le ministre non catholique interviendrait simultanément ou en se relayant par la lecture de textes de la sainte écriture ou par des prières. Elle prévoit, il est vrai, une participation du ministre non catholique, mais cette participation se limite à adresser quelques mots aux nouveaux mariés et à prier avec eux après la conclusion du mariage catholique.

Se basant sur ces nouvelles ordonnances, la conférence des évêques de Suisse a décidé d'autoriser, si les deux parties le désirent, la sainte messe, avec la bénédiction solennelle de l'épouse selon le formulaire propre à la messe du mariage.

Les catholiques qui se mariaient devant un ministre non catholique étaient jusqu'ici frappés d'excommunication. Les nouvelles ordonnances suppriment cette excommunication avec effet rétroactif, c'est-à-dire qu'elles absolvent de l'excommunication ceux qui, dans le passé s'étaient mariés devant un ministre non catholique. Cependant, le mariage, d'après le droit canon existant, n'est pas valide, et la cohabitation n'est pas permise à la partie catholique, qui, malgré la levée de l'excommunication, ne peut pas s'approcher des sacrements. Elle ne le pourra qu'après s'être mariée selon les règles de l'Eglise.

De même, l'excommunication n'est pas levée si les enfants ont été baptisés ou élevés dans une religion non catholique.

Il est à noter que l'excommunication dont on parle limite les droits et la participation aux biens spirituels de l'Eglise, mais n'exclut pas totalement de l'Eglise celui qui l'encourt.

Sur le plan de la bénédiction nuptiale, le droit canonique déclare que le mariage doit, pour être valide, être célébré devant le prêtre catholique habilité pour le faire et devant deux témoins. Cette disposition vaut aussi bien pour les mariages entre les catholiques et les chrétiens non catholiques qu'entre catholique et non baptisé.

Les évêques de Suisse se sont donc réunis sous la présidence de Mgr Jelmini, à Einsiedeln, les 5 et 6 septembre, pour leur 115^e conférence.

Les décrets conciliaires ont accru l'importance des conférences épiscopales pour la vie de l'Eglise.

Les évêques ont commenté le décret de la congrégation de la foi, sur les mariages mixtes. Ces explications veulent lever certains doutes du peuple et du clergé.

Des communiqués de presse ont annoncé que le décret « poenite nini » accorde aux conférences épiscopales des compétences au sujet de l'abstinence du vendredi. Vu la situation actuelle, les évêques suisses n'ont pas jugé utile un changement d'ordre général, avant d'avoir pris contact avec les conférences des évêques allemands et autrichiens. Le précepte de l'abstinence du vendredi reste donc en vigueur pour la Suisse. Les évêques d'Italie ont autorisé leurs fidèles à remplacer cette abstinence par une autre œuvre de pénitence. Vu la situation spéciale du Tessin, Mgr Jelmini prévoit pour cette région une disposition spéciale.

Dom Tschudy, abbé d'Einsiedeln, a parlé de la commission liturgique. La conférence a ratifié la proposition de la commission de liturgie d'exclure l'utilisation de la musique de jazz à l'église, en adaptant le communiqué des évêques allemands « pour aussi longtemps que l'aptitude du jazz pour la liturgie n'est pas établie, toute expérience de ce genre reste interdite pour la célébration de la messe. C'est à l'ordinaire de juger si, dans d'autres occasions une permission doit être accordée ». La prochaine conférence aura lieu en février 1967 à St-Gall.

CANTON DE LUCERNE

LA MAISON DES TRANSPORTS REÇOIT UNE AUTOMOBILE SUISSE DE 1913

La « Société Laitière, S.A. », de Hochdorf, a décidé en juin dernier de faire don à la Maison des Transports de Lucerne de la dernière automobile « Fischer » qui existe encore en Suisse. Le véhicule se trouvait en assez mauvais état et la General Motors suisse S.A. entreprit gracieusement de remettre au point cette voiture, construite en 1913 par Martin Fischer, pionnier de l'automobile. Les apprentis de la General Motors passèrent des heures à rénover cette vénérable antiquité, et la maison Firestone fournit les pneus adéquats. C'est ainsi que M. Waldis, directeur de la Maison des Transports de Lucerne, put prendre possession à Hochdorf de la voiture et revenir jusqu'à Lucerne, au volant de sa « Fischer ».

CANTON DE NEUCHÂTEL

HOMMAGE PARISIEN A UN PEINTRE SUISSE

Dans le cadre des manifestations prévues à l'occasion de la première grande rétrospective des œuvres du

peintre suisse Roger Montandon, né à Saint-Imier en 1917, licencié ès lettres de l'Université de Genève, expositions et conférences qui ont eu lieu à La Chaux-de-Fonds du 8 octobre au 6 novembre, une plaquette d'hommage vient de sortir de presse. Elle comprend des textes du journaliste et écrivain chaux-de-fonnier Jean-Marie Nussbaum, de l'écrivain et romancier suisse de Paris Georges Piroué et de Roger Montandon lui-même, qui explique son choix du langage figuratif en peinture, et du romancier et essayiste Claude Roy, qui a écrit spécialement une courte étude sur l'œuvre du peintre et écrivain romand. Le vernissage des expositions a eu lieu le 8 octobre à l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds.

LA FÊTE DES VENDANGES A NEUCHÂTEL

Près de 80.000 personnes accourues de toute la Suisse et de la France voisine ont assisté, à Neuchâtel, au cortège des vendanges, qui s'est déroulé par un temps splendide et exceptionnellement chaud pour la saison. Le corso fleuri était conçu cette année sur le thème « Ciné-parade ». On voulait apporter à chacun de l'évasion, du rêve et de la fantaisie. Résultat : ce fut une réussite florale et musicale exceptionnelle, qui enchantait les plus exigeants. Une joyeuse sarabande a défilé au son de la musique militaire de Neuchâtel, de la fameuse fanfare de Boudry — qui s'est surpassée pour la circonstance —, de l'orchestre de la force aérienne tactique de la première région aérienne de Dijon, des « Armourins » et de la Baguette de Neuchâtel, de la « Landwehr », de Fribourg et de la toujours brillante musique de la Swissair. Séduits par la finesse et la fantaisie qui ont présidé au choix des sujets, les spectateurs ont marqué leur satisfaction par de chaleureux applaudissements.

Joie « franche et massive » tout au long du cortège, mais aussi au banquet officiel offert par le Conseil communal et le comité de la fête des vendanges de Neuchâtel au casino de la rotonde. M. Jean-Pierre Porchat, président du comité de réception, a salué tout particulièrement MM. Serge de Tschaikowsky, conseiller commercial près l'ambassade de France à Berne, Lagier, maire de Pontarlier, l'un des plus jeunes maires de France, et Edouard Bauty, rédacteur de Genève, doyen d'âge des journalistes. M. Philippe Mayor, président de la ville de Neuchâtel, a rendu hommage à M. Jean-Pierre Porchat, qui a pris la relève à la tête du comité d'organisation, ainsi qu'aux vignerons neuchâtelois, dont il a magnifié le travail. Puis, M. Jean-Louis Barrelet, a apporté le salut du Conseil d'Etat neuchâtelois, en sa qualité de président.

Les invités ont pris congé de leurs hôtes à l'Hôtel de ville, lors du traditionnel « coup de l'étrier ».

Ajoutons qu'on a dénombré plus de 17.000 véhicules dans les parcs aménagés pour la circonstance.

CANTON DE SAINT-GALL

L'ASSOCIATION SUISSE
POUR LE SUFFRAGE FEMININ
ET LA VOTATION FEDERALE

L'association suisse pour le suffrage féminin exprime sa satisfaction de voir que l'article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger a été accepté. Les femmes qui attendent aussi la reconnaissance de leurs droits espèrent que ces mêmes citoyens se montreront généreux lorsqu'il s'agira de se prononcer sur le suffrage féminin.

CANTON DU TESSIN

UNE CAROTTE DE TAILLE

On a trouvé à Dolmo, hameau de Loco, dans le Val Onsernone, une carotte énorme pesant 1.225 grammes et se composant d'une quinzaine de petites carottes. L'union fait la force...

CANTON DU VALAIS

LA SITUATION A MATTMARK
A LA SUITE DES MOUVEMENTS DU GLACIER

Depuis la catastrophe de Mattmark, le glacier de l'Allalin, à l'exemple de la plupart des glaciers, s'est signalé par divers mouvements d'avance ou de recul suivant la saison. Bien que l'on ait changé l'emplacement du chantier pour éviter toute nouvelle surprise, le glacier fut tout au long de ces derniers mois l'objet d'observations suivies. On constata ainsi certains jours des avances allant de 40 à 50 centimètres suivant la saison.

Cette vitesse s'étant accrue au cours des trois dernières semaines pour atteindre plus d'un mètre certains jours, le maître de l'œuvre décida de faire venir sur place une équipe de spécialistes pour réexaminer la situation. C'est ainsi que plusieurs glaciologues venus pour la plupart de Zurich se sont réunis à Mattmark et ont étudié les mesures qui avaient été faites ces derniers temps.

Ils sont arrivés à la conclusion qu'une nouvelle chute de la masse glaciaire paraît très improbable, tout en demeurant possible. Afin que le maximum de sécurité soit pris, il a été décidé de contrôler attentivement le trafic sur la route d'accès au barrage, seul point qui pourrait être atteint si une masse de glace aux dimensions catastrophiques (en tout cas supérieure à celle qui s'effondra l'an passé) venait à crouler. La direction

du chantier a décidé d'interdire le passage simultané de plusieurs véhicules sur cette voie d'accès, laquelle d'ailleurs sera fermée dès que le temps ne permettra pas une observation normale du glacier.

On note à ce sujet à Mattmark que la saison des travaux touche à sa fin, et que seules des équipes réduites sont occupées durant quelques jours encore sur place.

Relevons d'autre part que bon nombre de glaciers de la vallée de Saas se sont signalés ces dernières semaines par divers mouvements brusques suivis dans certains cas de chutes spectaculaires de séracs ou d'avalanches de glace.

L'AIDE SUISSE AU PEROU

A Lima vient d'être signée une convention de coopération technique entre le gouvernement du Pérou et l'Association suisse d'entraide au Pérou dont le secrétariat central est à Sion. Cet accord a été signé dans le cadre de l'accord fondamental de coopération technique conclu en septembre 1964 entre la République du Pérou et la Confédération Suisse.

L'association est une entité privée sans but lucratif, formée de particuliers et d'institutions, ayant pour fin : participer à la promotion du développement économique et social des secteurs ou régions moins favorisées du Pérou.

Selon la convention signée, l'association créera sur l'Altiplano sud, à Chuquibambilla, une centrale de développement agricole et artisanal, — groupant une école d'agriculture, divers ateliers artisanaux, une ferme modèle et un centre de promotion agricole et artisanal —, laquelle aura pour objectifs la formation professionnelle des jeunes paysans des départements de Puno et de Cuzco, l'augmentation de la production et l'organisation de la commercialisation.

Ce programme sera réalisé en harmonie et coordination avec les plans nationaux de promotion et d'intégration de la population du Pérou.

L'association a reçu l'appui économique du gouvernement suisse pour l'exécution de ce projet qui représente un investissement global d'environ huit millions de francs à titre de donation, en raison de son importance et de son intérêt sur le plan de la coopération technique.

De son côté le gouvernement du Pérou prêtera sa plus ample collaboration à l'association et recevra de celle-ci, après dix ans de travail, la centrale de développement agricole et artisanal de Chuquibambilla.

Prochainement divers experts et techniciens suisses, engagés par l'association pour la réalisation de ce projet, partiront de Suisse pour le Pérou.

La convention a été signée dans un des salons du beau palais de Torre Tagle, siège du ministère des affaires étrangères, pour le Gouvernement du Pérou par le secrétaire général de ce ministère, le Dr Javier Perez de Cuellar ex-ambassadeur du Pérou à Berne, et pour l'association suisse d'entraide au Pérou, par son président M^e Odile Rouillet, avocat à Genève.

EMPRUNT 5 3/4 % GRANDE DIXENCE S.A.

Commencés en 1950, les travaux de construction du plus grand aménagement hydroélectrique de Suisse sont pratiquement achevés et les installations de Grande Dixence ont été tout récemment inaugurées. Grâce au réseau étendu des galeries d'adduction d'eau et des diverses stations de pompage maintenant en service, le lac d'accumulation du Val des Dix, d'une capacité de 400 millions de mètres cubes, a pu être complètement rempli pour la première fois dans le courant du mois de septembre 1966. Dès lors, l'exploitation de Grande Dixence est entrée dans sa phase définitive avec une production d'énergie annuelle moyenne de l'ordre de 1,6 milliard de kwh., dont 85 % sera de l'énergie d'hiver. En conséquence le compte d'exploitation a été ouvert le 1^{er} octobre 1966, alors que jusqu'au 30 septembre 1966 toutes les opérations avaient été passées au compte de construction.

Le prochain emprunt de 25 millions de francs, dont l'émission est fixée du 14 au 20 octobre 1966, à midi, sera offert en souscription publique par l'intermédiaire du consortium bancaire de Grande Dixence placé sous la direction de la Société de Banque suisse. L'emprunt sera assorti d'un taux d'intérêt de 5 3/4 % l'an et émis au prix de 100 % plus 0,60 % demi-timbre fédéral sur titres. Sa durée sera de seize années.

Grande Dixence S.A. étant une société de partenaires, la vente du courant produit par ses installations est assurée par l'engagement d'acquisition de ses actionnaires qui sont : S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse (60 %), le Canton de Bâle-Ville, les Forces Motrices Bernoises S.A. — Société de Participations et les Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse S.A. (13 1/3 % chacun). De plus ces actionnaires se sont aussi engagés à couvrir les frais annuels dans la proportion de leur participation, frais dans lesquels sont compris les intérêts des emprunts et les amortissements des capitaux investis.

DES VACANCES GRATUITES POUR LES BONS
ECOLIERS DE SUISSE

La station valaisanne de Graechen et les hôteliers de l'endroit ont décidé d'offrir chaque année une semaine de vacances gratuites dans leur localité à une classe tout particulièrement méritante d'écoliers suisses.

Le choix sera fait d'entente avec les autorités et les responsables de l'enseignement.

Les premiers bénéficiaires de cette faveur seront une trentaine de petits zuricois dont la classe fut choisie à l'occasion de la récente « Quinzaine valaisanne », à Zurich.

SON 7.000^e BEBE

Une sage-femme valaisanne, Mme Adeline Favre, a procédé à l'accouchement de son 7.000^e bébé. Il s'agit du garçon d'un jeune couple italien de la ville, Mme et M. Georges Panducci.

ETONNEMENT EN VALAIS APRES LA MISE EN
CIRCULATION DES MEDAILLES « GEIGER »

On enregistre des réactions très vives en Valais à la suite de la mise en circulation par une société allemande de médailles destinées à perpétuer le souvenir du pilote des glaciers Hermann Geiger.

La famille du défunt et ses amis pilotes s'élèvent surtout contre le fait que l'on n'ait point demandé leur avis avant de prendre cette initiative et se plaignent du mauvais goût qui caractérise l'effigie de Geiger.

« Les commerçants germaniques, écrit le *Nouvelliste du Rhône*, à Sion, n'ont même pas eu l'élémentaire pudeur d'informer préalablement la veuve et le fils d'Hermann Geiger, afin d'obtenir leur accord au moins sur le choix de l'effigie. Contre cette exploitation éhontée de la mort accidentelle de notre grand pilote des glaciers, il faut réagir, d'autant que la médaille est frappée d'une effigie grotesque. Il est normal que la famille s'oppose par tous les moyens dont elle dispose à la diffusion de ces "horreurs". »

De son côté, la *Feuille d'Avis du Valais* souhaite que « l'on ne dénigre pas le souvenir d'un des meilleurs représentants du Valais à l'étranger pour des buts purement commerciaux ».

CANTON DE VAUD

LES PREMIERS PILOTES DU « MIRAGE »
SONT FORMES A PAYERNE

Les journalistes invités à Payerne pour admirer le « Mirage » ont été fort surpris : au lieu de déplorer le mauvais temps, leur hôte, le Colonel commandant de corps Studer, chef d'arme de l'Aviation, leur a dit : « Il fait malheureusement trop beau. » Il mettait ainsi l'accent sur une des qualités de l'avion, son aptitude à voler par tous les temps. On put donc assister, par bonne visibilité, à d'impressionnantes évolutions donnant une idée de la rapidité et de la maniabilité du « Mirage-3S ». Puis, au-delà de toute polémique, des indications techniques furent fournies à la presse sur l'appareil et son armement d'une part, sur les cours de formation d'autre part.

Jusqu'en 1969, 60 pilotes seront instruits pour équiper les trois escadrilles autorisées par le Parlement : deux escadrilles de combat avec une majorité de pilotes professionnels de l'escadrille de surveillance, et une escadrille de reconnaissance avec une majorité de pilotes de milice. Le but des cours d'introduction de Payerne est de fournir aux unités des pilotes opérationnels aussi rapidement que le permet le rythme de production des avions. Alors que la transition sur « Venom » ou « Hunter » se fait en deux ou trois semaines, le cours pour Mirage dure quatre mois. Après cinq ou six vols en biplace, l'élève-pilote accomplit son premier vol seul puis, dès le deuxième mois, aborde le supersonique. La deuxième partie du cours est réservée à l'entraînement tactique. L'instruction est complétée au sol à l'aide de

simulateurs pour l'entraînement au tir, mais aussi pour l'emploi du système électronique « Taran ».

Les résultats obtenus jusqu'à présent par les cours de Payerne sont satisfaisants à tous points de vue. Les pilotes formés pourront ainsi devenir les moniteurs des nouveaux candidats, qui sont très nombreux.

Il faut parler encore de l'intense préparation qu'exige cette instruction et de l'entretien des avions, confié à la Direction des aérodromes militaires. A ce jour, environ 50.000 heures de travail ont été nécessaires pour la formation, auprès des firmes chargées de la construction des avions, d'un premier contingent de spécialistes et d'instructeurs. On doit d'occuper en outre du matériel d'infrastructure (1.000 appareils), des pièces de rechange (50.000 articles), des prescriptions pour l'entretien et la réparation, et de diverses constructions.

C'est un effort important et d'un genre nouveau, et, si les soldats de milice peuvent ainsi être formés, c'est grâce à la spécialisation, à la mise à profit des connaissances professionnelles de la vie civile, et à l'incorporation judicieuse dans la troupe du personnel de la Direction des aérodromes.

Les expériences réunies sont encore peu nombreuses, puisque les « Mirage » biplace ne totalisent que 500 heures de vol, les « Mirage » de reconnaissance 90 heures et l'avion de combat proprement dit 70 heures. Cependant, les responsables croient pouvoir affirmer que la sécurité de fonctionnement sera égale à celle des autres avions en service dans notre armée.

Ces indications ont été fournies à la presse par le Colonel-Brigadier Bloetzer, commandant de l'Aviation, le Colonel Moll, officier responsable de l'introduction du « Mirage », et le Colonel Rappo, chef du Groupe d'exploitation de l'aérodrome de Payerne.

L'AUTOROUTE DU LEMAN

Commencés au printemps dernier, les travaux de construction de l'autoroute du Léman, dans le secteur situé entre la Veveyse et Rennaz, avancent rapidement. Les différents chantiers connaissent une activité intense. On espère pouvoir utiliser ce secteur en 1970 déjà.

La presse vaudoise, sous la conduite de M. Jean Dubochet, ingénieur-chef du bureau de construction des autoroutes, s'est rendue à l'aérodrome de Rennaz où M. Marc-Henri Ravussin, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud, l'a reçue. Là, M. Ravussin a annoncé que le bureau de l'autoroute renonce au déplacement de l'aérodrome aux Grangettes, réserve classée par le plan d'extension cantonal. On espère trouver des terrains favorables pour le déplacement, sans priver l'agriculture de terres de valeur. Un second tracé est étudié. La décision appartient aux autorités fédérales.

Après quoi, les journalistes se sont rendus sur les différents chantiers, celui des deux viaducs de Chillon, qui auront chacun une longueur de 2.300 mètres, sur le chantier du vallon de Troche, où seront édifiés des viaducs franchissant la Veraye, sur le chantier de Glion, où une galerie, qui a déjà atteint 200 mè-

tres, est creusée. Elle permet d'évacuer de grandes quantités d'eau. Cette galerie sera agrandie pour devenir le tunnel au travers de la colline où seront placées les quatre voies de l'autoroute.

A certains endroits, on déplace les routes secondaires qui passeront sur ou sous l'autoroute. Il faut également déplacer certains tronçons des chemins de fer électriques Veveysans, Montreux-oberland bernois. Les voies d'accès aux différents chantiers sont quasi terminées. Sur le plateau de la Veyre, au-dessus de Vevey, une importante gravière sera équipée d'une centrale à béton, d'une centrale d'enrobement, qui fourniront le béton et les enrobements hydrocarbonés à tous les chantiers du voisinage. La construction de deux usines est également prévue pour la préfabrication qui, rapidement, livreront le matériel nécessaire sur les chantiers, au fur et à mesure des besoins. L'arrêt de travail dû aux mesures contre la surchauffe a permis aux bureaux techniques de l'autoroute de faire les travaux de sondages, les études géologiques rendues nécessaires par un terrain mouvant, imposant ainsi des travaux en grande profondeur, afin de trouver une base solide.

Le travail technique préparatoire permet aux chantiers d'avancer rapidement, malgré les énormes difficultés rencontrées. Il est souhaitable que les capitaux nécessaires soient mis au fur et à mesure à la disposition du canton de Vaud, car l'urgence de cette artère est démontrée quotidiennement par la circulation et les embouteillages de la route du bord du lac.

Sitôt terminé, ce tronçon Rennaz-Vevey sera entrepris celui de Vevey, puis le dernier secteur qui reliera l'autoroute du Léman à l'autoroute Lausanne-Genève par l'embranchement de Vennes, au-dessus de Lausanne.

LES JOURNEES DE LA PRESSE SUISSE A MONTREUX

Aux journées de la presse suisse à Montreux, le service cinématographique de l'armée a présenté aux autorités, et aux représentants de la presse en première romande, le film tourné à Bière lors des journées de l'armée de 1964 dans le cadre de l'exposition nationale. Le film a été présenté par le colonel div. Denereaz, cdt. de la div. mec. I. Le film d'une durée de 50 minutes donne un aperçu historique de l'évolution de la technique militaire et des moyens de combat.

Il se termine par un combat simulé fort impressionnant avec l'emploi des armes les plus modernes.

Relevons que ce film sera édité dans les trois langues nationales et peut-être en anglais pour nos ambassades à l'étranger.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE SUISSE

Les Journées de la Presse suisse se sont déroulées les 15 et 16 octobre à Montreux. Elles ont débuté par l'Assemblée des délégués, présidée par M. René Langel, de Lausanne. 87 délégués, venant de toute la Suisse,

ont participé aux travaux. Les comptes de 1965 et les comptes et le bilan du fonds d'entraide ont été présentés par l'administrateur de l'A.P.S., M^e Seelhofer, tandis que M. von Kaenel a présenté les comptes et le rapport de la fondation de prévoyance. L'Assemblée en a pris acte avec approbation. Après avoir décidé l'augmentation de la cotisation des membres pour 1967, elle a longuement débattu de la question de l'admission des photographes de presse à l'A.P.S. Finalement, par 53 voix contre 30, elle en a admis le principe.

L'Assemblée des délégués a pris la décision de créer un fonds de solidarité.

Immédiatement après, toujours sous la présidence de M. René Langel, s'est déroulée l'Assemblée générale. Le Comité central, élu pour deux ans, a été confirmé dans ses fonctions, à l'exception de M. Paul Ackermann (Volksrecht, Zurich), ancien président central, dont le mandat de six ans venait à expiration. Il sera remplacé par M. Martin Schlappner, de la Neue Zuercher Zeitung. L'Assemblée a ensuite élu, par acclamations, le nouveau président central pour les années 1967-1968, en la personne de M. Andréas Thommen, du St-Galler-Tagblatt. La section de Berne a été désignée comme vérificatrice des comptes.

La première journée devait se terminer par un dîner aux chandelles, offert, au château de Chillon, par le Conseil d'Etat, alors que le dimanche était consacré par une excursion aux Rochers-de-Naye.

INAUGURATION DES NOUVELLES INSTALLATIONS DE LA GAZETTE DE LAUSANNE

Depuis le 28 août, la Gazette de Lausanne paraît sous un format nouveau, tirée sur une nouvelle rotative, installée dans un bâtiment tout neuf jouxtant le pont Chauderon, abritant non seulement la rédaction mais naturellement l'imprimerie centrale et l'héliogravure centrale. Ces installations de la rue de la Vigie ont été inaugurées par une foule de personnalités fédérales, cantonales, communales, du monde politique, judiciaire, du monde des affaires et de la presse. Du second sous-sol aux ateliers, aux salles de rédaction, tout a été visité avec le plus vif intérêt, car tout est conçu avec intelligence, sens pratique, fruit d'une longue expérience. C'est la compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy, propriétaire de la place du Flon, les architectes Jaquerod et Nicolet qui ont édifié cette maison.

M. Piaget, avocat, président du Conseil d'administration de la Gazette de Lausanne, a montré le journal fidèle à son idéal, rendant service depuis 1798, dévoué à la chose publique. Cette nouvelle maison a été édiflée en dépit de grandes difficultés, crédits resserrés, main-d'œuvre restreinte. Ces difficultés ont été vaincues par un esprit d'entreprise bien vivant qui fait le succès de la nouvelle formule.

Les arts graphiques ont toujours été pratiqués à Lausanne, l'histoire le prouve, ils occupent le troisième rang dans les industries lausannoises. L'imprimerie centrale et héliographie, a dit M. G. Rohrer, administrateur-délégué de l'imprimerie, occupe 300 employés et ouvriers animés par l'esprit d'équipe.

M. Louis Guisan, administrateur délégué, a évoqué le

journal fidèle à la devise du canton, bien que tout soit neuf dans son apparence. Il a souligné le rôle utile du journal en général, de la Gazette en particulier, qui veille au maintien de l'équilibre entre la collectivité et la personne, littérale dans l'information, ferme dans ses convictions. Le journal, vieux de 168 ans, a pris un nouveau départ.

On entendit encore M. F. Bridel, le nouveau rédacteur en chef. Les moyens modernes d'information, la radio, la télévision obligent le journaliste à un travail de commentaire plus qu'un informateur, il devient un historien et un prospecteur.

Tous gagnèrent ensuite la salle où fut baptisée la grande rotative verte, verte comme toutes les machines à écrire, et tiré un numéro illustré consacré à cette cérémonie d'inauguration.

LE PROTESTANTISME TESSINOIS SE CONSTITUE EN FEDERATION ET SE DONNE DES AUTORITES

Un grand pas vers l'unité du protestantisme tessinois vient de s'accomplir. Le conseil synodal de la Fédération trilingue des paroisses évangéliques réformées du Tessin, s'est constitué. Auparavant, 26 laïcs et 9 pasteurs délégués par les quatre paroisses du canton, s'étaient réunis au chef-lieu, sous la présidence de M.G. Hauptmann (Bellinzzone). Ils ont décidé la constitution du synode cantonal et approuvé les statuts de la fédération, élaborés par une commission *ad hoc* tels qu'ils avaient été acceptés par les paroisses elles-mêmes.

La fédération a pour but de servir l'évangile du Christ et de le proclamer à la presque totalité des 16.000 protestants domiciliés dans le canton, ainsi qu'aux milliers de touristes de passage. Cinq paroisses restent autonomes et rattachées à l'association des paroisses protestantes disséminées dans la Suisse centrale et du Tessin, et, par cet organisme, à la fédération des églises protestantes de la Suisse.

C'est M. R. Umholz, ingénieur à Bellinzzone, qui est à la tête du synode, tandis que la présidence du conseil synodal revient à M. E. Cervanoni, directeur des télécommunications à Bellinzzone également.

Contrairement aux vallées italiennes des Grisons, le protestantisme tessinois ne possède pas de longue tradition. Ce n'est que trois siècles après l'expulsion des réformés locarnais, en 1555, qu'il a pu prendre à nouveau pied dans le canton, grâce au principe de la liberté d'établissement garanti par la Constitution fédérale de 1848. Neuf dixièmes des protestants qui représentent 8 pour cent de la population tessinoise, sont de langue maternelle allemande. Une prochaine étape devra conduire à la reconnaissance juridique des communautés protestantes, comme on la souhaite dans de nombreux milieux du canton.

LA SUISSE ET L'O.N.U. : UN DISCOURS DE M. SPUEHLER, CHEF DU DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Dans une conférence prononcée à Lausanne, le conseiller fédéral W. Spuehler, chef du Département

politique, s'est montré assez favorable à une adhésion de la Suisse à l'O.N.U. Il a relevé que bien des choses ont changé tant aux Nations Unies que dans notre pays, et que notre isolement est de plus en plus mal compris. Les services que nous pouvons rendre en restant hors de l'organisation pèsent toujours moins face au rôle que nous pourrions jouer en étant membre de l'O.N.U.

Organisée par le parti socialiste suisse à la veille de son congrès la conférence de M. Spuehler a été d'abord un historique de la Société des Nations, puis de l'organisation des Nations Unies, enfin de nos rapports avec elle. « Le moment paraît bien venu pour faire un nouvel examen », a alors dit l'orateur, qui fit ensuite le raisonnement suivant :

Il y a vingt ans, une commission d'experts avait vu dans notre neutralité un obstacle à notre adhésion. Le principe de la sécurité collective, qui prévoit une action commune de tous les autres états contre un agresseur, est en soi inconciliable avec la neutralité. Mais ce principe n'est pas réalisé de façon absolue à l'O.N.U. En conséquence, la possibilité existe juridiquement de garder un statut de neutralité à l'intérieur de l'organisation.

Il faut en outre reconnaître que tant la neutralité que la sécurité collective ont un but commun, le maintien de la paix, ce que la charte de l'O.N.U. condamne, c'est une neutralité qui consisterait en la négation de ses principes.

L'Autriche, la Suède et l'Inde sont membres de l'O.N.U., ce qui plaide aussi en faveur de notre adhésion. Et si l'on prend comme « test » l'affaire rhodésienne, on constate que la Suisse n'a guère adopté une attitude différente de celle qui eut dû être la sienne si elle avait été membre de l'O.N.U., « La neutralité ne peut pas ne pas tenir compte des sanctions édictées par une organisation interétatique universelle. »

M. Spuehler a poursuivi : « devant le développement de l'organisation des Nations Unies au cours de ces vingt dernières années, nous pouvons, à l'égard des problèmes de la politique de neutralité de notre pays, tirer la conclusion que maints arguments juridiques et politiques avancés autrefois contre l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. ont perdu passablement de leur acuité.

Bien entendu, notre appartenance aurait pour conséquence que la Suisse devrait prendre position dans nombres d'affaires qui ne l'intéresseraient pas directement. Le fait que, n'étant pas membres, nous demeurons dispensés de prendre position dans une contestation, nous préserve de certaines réactions hostiles. Mais la réputation d'un pays ne peut pas être garantie et assurée à la longue par une telle politique d'abstention.

L'orateur a alors fait allusion au principal argument employé contre notre adhésion : notre possibilité d'offrir nos bons offices. Il serait erroné, a-t-il dit d'interpréter l'utilisation de nos bons offices comme la preuve, une compréhension ou même, une reconnaissance générale de notre position particulière dans

la communauté des peuples. On admet généralement notre neutralité comme une donnée fixe, attribuée au rôle de Genève, au C.I.C.R. ou, de façon vague, à une traditionnelle politique d'abstention. Or, plus l'organisation des Nations Unies représente universellement la communauté des états, plus l'incompréhension de notre réserve peut avoir une influence néfaste. L'état qui demeure à l'écart s'expose à la longue à un isolement insupportable. « Cette concentration de l'activité internationale au sein de l'O.N.U. est un des plus forts arguments en faveur d'une adhésion », a déclaré M. Spuehler. « Le fait de contribuer à la solution des problèmes fondamentaux qui préoccupent le monde n'est nullement en contradiction avec le principe de la neutralité. » Apporter au sein de l'O.N.U. notre contribution à la solidarité internationale « serait la tâche la plus digne de la Suisse ». En outre, notre qualité de membre aurait pour avantage de familiariser l'opinion publique de notre pays, dans une plus grande mesure, avec les problèmes internationaux et de susciter de la compréhension pour la solidarité entre les états. Nous ne devons pas rester isolés, « car nous ne voulons pas courir le risque de voir le monde évoluer sans nous ».

Ainsi, l'évolution de l'O.N.U., qui s'est éloignée du système des sanctions et s'est rapprochée du système du maintien de la paix, nous rapproche aussi d'elle. Mais, a dit notre ministre des affaires étrangères, il faudrait que l'O.N.U. précise cette tendance par des textes adéquats. « Cela avancerait l'heure où, en toute tranquillité et en toute objectivité, la décision relative à notre adhésion pourrait intervenir. » Deux choses sont d'ores et déjà claires, a-t-il ajouté : l'O.N.U. ne nous offrira pas une situation exceptionnelle, et notre pays n'abandonnera pas sa neutralité.

Le conseiller fédéral Spuehler a terminé son exposé en évoquant des problèmes liés à celui de notre adhésion à l'O.N.U. : les « casques bleus » suisses et l'installation d'organisations internationales à Genève et Lausanne. Sur le premier point, il a rappelé qu'un projet est à l'étude au Palais fédéral. Il semble que dans ce domaine aussi nous ne pouvons rester à l'écart. Notre position implique, certains sacrifices et l'envoi de volontaires peut être envisagé.

En ce qui concerne l'installation de nouvelles organisations à Genève et Lausanne, M. Spuehler a aussi répété que des études sont en cours. La Suisse entend favoriser cette évolution, avec l'assentiment des autorités des deux villes intéressées.

L'orateur n'a fait aucune allusion à la proposition soumise récemment à l'O.N.U. d'installer en Suisse le siège principal de l'organisation.

UNE EXPOSITION SUISSE A PARIS

On se souvient que, durant l'Exposition nationale de 1964, les locaux du comptoir suisse, à Lausanne, avaient abrité une exposition consacrée aux chefs-d'œuvre des collections suisses. Elle offrait un vaste panorama de l'art moderne, des impressionnistes à nos jours.

A la suite de pourparlers avec M. André Malraux, ministre de la Culture de France, il a été possible de conclure un accord, aux termes duquel les « chefs-d'œuvre des collections suisses » seront exposés à Paris, au Musée de l'Orangerie, du 9 mai au 30 septembre 1967.

M. CHARLES CORNU
ET LA RADIO SUISSE ROMANDE

La Direction de la Radio suisse romande a eu la douleur d'apprendre le décès subit de M. Charles Cornu. On sait que le défunt fut le Procureur général de la République et canton de Genève. On connaît la remarquable carrière juridique qu'il accomplit.

Mais, ce que l'on connaît moins peut-être, c'est le rôle prépondérant qu'il joua dans la promotion de la radio sonore en Suisse romande. Dès 1949 il devint membre du Conseil de la Fondation des émissions Radio-Genève, Conseil dont il assura la présidence dès le 13 avril 1954, et jusqu'à sa mort. Il succédait dans cette fonction à M^e Guinand, actuel président du Comité central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Dans l'Assemblée constitutive que tint le 30 novembre 1964, à Neuchâtel, la Société de radiodiffusion et télévision de la Suisse romande, M^e Charles Cornu fut appelé à assumer la charge de premier Président de cette société faitière. Cette société était issue de la réorganisation de la radio et de la télévision suisse, réorganisation qui était fondée sur les régions linguistiques. Le défunt occupa cette charge pendant toute l'année 1965. C'est sous sa présidence que la radio et la télévision suisse romande définirent leurs structures. M^e Charles Gilleron succéda à Charles Cornu en tant que Président de la S.R.T.R. pour 1966, mais Charles Cornu resta vice-président du Comité et fut appelé à la présidence de la Commission des programmes. La Société suisse de radiodiffusion et télévision ainsi que la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande perdent donc en la personne de M^e Charles Cornu un conseiller avisé et un homme convaincu de l'importance et de la pérennité de la radio sonore.

SA CARRIERE

M. Charles Cornu, ancien procureur général de la République et canton de Genève, était né à Genève, le 21 janvier 1890. Il avait étudié le droit à l'université de sa ville natale et fait toute sa carrière, dans la justice genevoise. Il fut substitué du procureur général Navazza. Il entra ensuite comme juge au tribunal de première instance et présida la Chambre commerciale.

C'est en 1932 qu'il fut élu procureur général en remplacement de M. Alphonse Graz. Il resta en fonctions jusqu'au 31 mai 1960, date à laquelle il prit sa retraite.

Au nombre des grandes affaires où il fonctionna comme procureur général citons celles de la banque de Genève, de l'assassinat du père Gard à Vessy, du procès Maria Popesco, de l'affaire Vernier, sa dernière affaire ayant été celle concernant Jaccoud.

Au cours de sa longue carrière, le procureur général Cornu a formé une vingtaine de substituts. Il fut

président de la société suisse de droit pénal et président de la société de droit et législation.

Le défunt a joué un rôle important dans la radio et a été le premier président de la société faitière de la radio suisse-romande depuis la réorganisation de la radio et de la télévision. Il s'intéressa au touring club dont il était membre du comité.

Le procureur général Charles Cornu laisse le souvenir d'un grand magistrat.

CANTON DE ZURICH

LA TELEVISION ET LA NEUTRALITE SUISSE

La télévision suisse diffusera en novembre et en décembre quatre émissions consacrées à l'évolution de la neutralité suisse et à l'activité du comité international de la Croix-Rouge pendant la dernière guerre.

Ces émissions rappelleront que, pendant cette guerre, la Suisse assurait la représentation diplomatique de 43 Etats comptant 1,6 milliard d'habitants. Des diplomates étaient en activité, au nom de puissances en guerre, dans 56 capitales, dans 219 ambassades, légations et consulats.

ASSOCIATIONS FEMININES ET
LES SUISSES A L'ETRANGER

L'Alliance des Sociétés féminines suisses, la Ligue suisse des femmes catholiques et la Fédération suisse des femmes protestantes communiquent qu'elles ont pris connaissance avec grand intérêt de l'article 45^{bis} dont l'introduction dans la Constitution fédérale a été soumise aux citoyens le 16 octobre. Elle regrette de ne pouvoir soutenir par un vote cette disposition excellente qui tend à resserrer les liens entre les Suisses à l'étranger et ceux du pays. Elles souhaitent vivement que les Suissesses puissent s'exprimer en citoyenne lorsqu'il sera question d'accorder le droit de vote à nos compatriotes à l'étranger.

DEUX PREMIERS PRIX POUR L'OFFICE NATIONAL
SUISSE DU TOURISME

Lors des journées internationales du film touristique de la station autrichienne de Gmunden, l'Office National Suisse du Tourisme a reçu, pour son film « Vacances sur mesure », le premier prix, sous la forme du cygne d'or de Gmunden. Ce film, tourné par la « Kern-film S.A. », de Bâle, raconte l'histoire d'un certain nombre de citoyens typiques, qui, grâce à des vacances arrangées pour eux à leur mesure, trouvent le repos véritable et durable de leurs durs travaux.

A Seattle, aux Etats-Unis, à l'occasion du congrès des voyages mondiaux de cette année, en relation avec les assises annuelles de la Société des bureaux de voyage américains (A.S.T.A.), l'Office National Suisse du Tourisme a reçu la plus haute distinction, pour l'art de l'affiche.

BROWN BOVERI FETE SON 75° ANNIVERSAIRE

L'entreprise industrielle créée en 1891 par l'organisateur Walter Boveri et par le constructeur Charles E. L. Brown, la Brown Boveri et C^o S.A. de Baden, a fêté son 75° anniversaire.

Cette Société suisse, avec quelque 15.500 collaborateurs, est actuellement la plus grande entreprise de l'industrie des machines et de l'électricité du pays. Le Konzern, qui compte 76.300 membres se place au second rang de toutes les sociétés suisses et occupe une place de choix parmi les entreprises mondiales de la branche.

OUVERTURE DE LA BANQUE RUSSE A ZURICH le 1^{er} OCTOBRE

La nouvelle banque commerciale russe Wozchod a ouvert ses guichets le premier octobre à Zurich. Son capital de base s'élève à dix millions répartis en 20.000 actions au porteur de 500 francs et est entièrement souscrit. Font partie du Conseil d'administration M. Albert Nikolaewitch Belitschenko, ressortissant soviétique à Moscou, président M. Louis Devaud, professeur, de Genève, A Carouge, vice-président et Jean Graber, de Sigriswil (Berne) à Versoix.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a proposé comme directeurs les personnalités suivantes : MM. Hans Adam, de Bâle, de Friedrich Giger, de Reinach (Bâle), Ernst Holzer, de Egg (Zurich), Eduard Gostew, habitant Londres, et Michail Samsonow, habitant Moscou. MM. Adam et Giger ont été nommés directeur avec signature collective.

Le but de cet établissement est de développer en particulier les relations soviéto-suisse notamment les rapports commerciaux, économiques et monétaires, surtout par le financement d'opérations commerciales et par d'autres transactions. On pense que ses opérations commerciales ne seront pas très vastes, à l'exception des transactions de clearing, et que la banque a été créée surtout en prévision de la situation des marchés de l'or de Paris et de Londres.

Le lieu de domicile de la banque se trouve à la Schuetzengasse, 1, à Zurich.

★ ★ ★

On annonce, en complément à la nouvelle de l'ouverture de la banque soviétique « Wozchod » à Zurich, que M. Ernst Holzer, d'Hinteregg, ne fait pas partie de la direction de la banque comme annoncé dans le registre du commerce. M. Holzer a refusé ce poste, après avoir appris qu'il n'aurait pas la présidence de la direction, en tant qu'homme du métier, et qu'il n'aurait pas droit de regard sur les activités de ses associés.

La direction se compose donc de MM. Hans Adam, commerçant à Bale et Friedrich Giger, avec signature collective.

Abonnés

FAITES DE LA PUBLICITE
DANS VOTRE JOURNAL

Demandez nos tarifs

La Réd.,

17 bis, quai Voltaire - 7°

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - PL. VENDOME)

Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses

Tél. : Télégr. :
OPE. 28-45 OXFORTELE

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Menus à F 7 — et 9,50
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.

BON de RÉDUCTION à adresser sans engagement à :

PERRIN ET GROSPIRON RÉUNIS

49 à 53, rue de la Fédération, Paris, XV°

SEG. 84-03 ou 02-66

DÉMÉNAGEMENTS - GARDES-MEUBLES

TOUTE LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

VOUS POUVEZ ME RENDRE VISITE LE A H.

NOM ET ADRESSE _____ TEL. _____

Nous serions reconnaissants à toute personne susceptible de nous donner l'adresse actuelle de Paul Grobli, établi anciennement à Lognes.

La Réd.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8°

AUTOADHESIFS
pour la PUBLICITE
et LA DECORATION

BARUTH & Cie

représenté en France
par Pierre SCHORI

34, boulevard Victor
PARIS-XV° - 532-77-80